

## Création d'une zone humide de 17 ha par la remise en eau de l'étang du Grand Albert et préservation d'un étang à très forte valeur patrimoniale : le Petit Coquet



Etangs du Grand Albert et du Petit Coquet (massif des Bonnevaux)

Commune : Porte-des-Bonnevaux (38620)

Département : Isère

Le projet a une influence positive sur la rivière Varèze en aval.

L'étang du Grand Albert asséché (sauf partie amont) est en phase active de boisement.

### HISTORIQUE ET PORTEUR DU PROJET

La nécessité de restauration et de gestion de ces milieux vient du fait qu'en 2008, la digue du Grand Albert s'est rompue, provoquant ainsi la vidange de l'étang du Grand Albert et que le Petit Coquet commence petit à petit à se combler. Les propriétaires ont dès lors souhaité changer l'orientation de gestion en passant d'une gestion piscicole à une gestion à visée écologique et pédagogique.

Pour soutenir ce projet, le « **Collectif Grand Albert** » est créé en 2017 et les propriétaires, constitués en **SCI Réserve Naturelle du Grand Albert**, ont signé en septembre 2018 un contrat d'Obligation Réelle Environnementale patrimoniale (ORE) avec la **LPO Auvergne Rhône Alpes** qui acquiert ainsi la maîtrise d'usage et foncière pour 99 ans.

#### **LPO Auvergne Rhône-Alpes**

Téléphone : **04 37 61 05 06**

Courriel : [auvergne-rhone-alpes@lpo.fr](mailto:auvergne-rhone-alpes@lpo.fr)

#### **RESPONSABLE DU PROJET**

**TAUPIAC Jean-Marc, Directeur territorial Isère**

Téléphone : **06 76 71 56 29**

Courriel : [jean-marc.taupiac@lpo.fr](mailto:jean-marc.taupiac@lpo.fr)

**POINT FORT :** La **convention ORE** (Obligation Réelle Environnementale) signée en 2018 pour une durée de 99 ans entre les propriétaires du site du Grand Albert et la LPO AURA, garantit sur le long terme la réalisation et la préservation des principaux objectifs d'intérêt général : la restauration, la préservation du patrimoine naturel des deux étangs ainsi que l'ouverture et la sensibilisation du public.

## CONTEXTE ET ENJEUX (la plus-value apportée par le projet)

Le massif forestier de Bonnevaux (Nord Isère) abrite de nombreux étangs, dont l'origine est ancienne puisqu'ils ont été créés par les moines cisterciens au Moyen-âge. L'étang du Grand Albert est le plus grand étang forestier du département de l'Isère (environ 17 ha) et l'étang du Petit Coquet (1 ha) est connu comme étant le plus riche du massif du point de vue des espèces patrimoniales présentes. Le Petit Coquet est le seul étang en Auvergne Rhône-Alpes où l'on retrouve trois espèces très rares et protégées de leucorrhines (espèces de libellules).

Tous les deux appartiennent à la ZNIEFF de type 1 n° 820032014 « Etangs de Bonnevaux » et à la ZNIEFF de type 2 n° 38050 « Forêt de Bonnevaux ».

Parmi les éléments majeurs du patrimoine naturel de ce site, on peut citer les habitats de gazons pionniers amphibies qui se développent sur les berges d'étangs, les herbiers aquatiques (herbiers à utriculaire, nénuphars blancs...) et les roselières et végétations héliophytes de queue d'étang. La flore du massif de Bonnevaux est riche de plusieurs espèces végétales rares et protégées des milieux humides : *Litorella uniflora*, *Pilularia globulifera*, *Eleocharis ovata*, *Carex bohemica*, *Ludwigia palustris*, *Hydrocotyle vulgaris*, *Trapa natans*, etc. La richesse faunistique des étangs de Bonnevaux est également exceptionnelle, elle se traduit par exemple, pour le groupe des odonates, par la présence de 58 espèces soit près de 80 % des espèces recensées sur le département et plus de 60 % des espèces présentes en France.

### OBJECTIFS : trois objectifs principaux

- **La remise en eau du Grand Albert** (autorisation par arrêté préfectoral du 5 février 2016) **permettra la création d'une zone humide** patrimoniale de 17 hectares.  
→ Une gestion fine des niveaux d'eau grâce à un ouvrage hydraulique de type moine régulera les périodes d'immersion et d'exondation qui permettront l'expression de la banque de graines du sol avec l'apparition rapide d'habitats humides à forte patrimonialité (hydrophytes et héliophytes).
- **Protection et gestion du Petit Coquet, étang de 1 ha à très haute valeur patrimoniale.**  
→ L'objectif est de le maintenir dans son état actuel qui est optimal en terme de biodiversité grâce à des actions ciblées sur la végétation ligneuse (réouverture) et en limitant sa fréquentation du fait de sa fragilité. Toutefois des travaux sur l'ouvrage de vidange doivent être envisagés à moyen terme car cet ouvrage fuit.
- **Sensibilisation du grand public à l'importance des milieux humides et de leur biodiversité** et à l'importance de leur préservation.  
→ Le site ainsi restauré servira d'outil de sensibilisation à la protection de la biodiversité et permettra au grand public de découvrir le rôle et l'intérêt des grandes zones humides. Il donnera une image de gestion alternative, qui diffèrera de la gestion pratiquée auparavant au Grand Albert.

**Un plan de gestion de 5 ans (2020-2024)** a été co-élaboré avec les partenaires du projet. Il permettra de guider le projet pendant les 5 prochaines années et surtout de garantir la prise en compte des enjeux identifiés et de suivre leur état d'avancement et l'atteinte des objectifs.

**CHIFFRES-CLES** - 17 ha de zone humide à restaurer (abritant 24 habitats répertoriés dont 6 portent une forte valeur patrimoniale en lien avec leur inscription à la directive européenne habitats et leur statut de conservation - classement en liste rouge) - 148 espèces patrimoniales concernées (parmi Amphibiens, Reptiles, Chiroptères, Mammifères, Odonates, Oiseaux).

## **VALORISATION DU PROJET**

### - Les **communications web et réseaux sociaux**

Il y aura de nombreuses communications écrites et vidéos à destination du grand public, avant pendant et après les travaux pour montrer l'évolution du site.

### - Les **articles de presse**

Des communiqués de presse seront réalisés suivant l'avancée du projet : début des travaux, avancement, reconquête des milieux, résultats des suivis faune et flore

Les cibles sont le grand public régional ainsi que le public professionnel et scientifique.

### - Les **sorties nature et visite du site ouvertes au grand public**

A partir de la fin des travaux, des sorties nature seront organisées à chaque saison avec l'association locale *Collectif Grand Albert*. Nous ciblons ici les habitants du territoire local et régional.

## **PROJET COLLABORATIF**, porté par :

- **SCI Réserve Naturelle du Grand Albert, propriétaire.** Contact : [myriam.lenoel@laposte.net](mailto:myriam.lenoel@laposte.net)
- **Collectif Grand Albert**, coordonne les actions bénévoles. Contact : [jean-yves.morgantini@orange.fr](mailto:jean-yves.morgantini@orange.fr)
- **Sympétrum** (association spécialisée sur les libellules de Rhône-Alpes-Dauphiné), prospections bénévoles, conseils et appuis. Contact : [contact@nicolassouvignet.fr](mailto:contact@nicolassouvignet.fr)
- **Flavia** (association pour les papillons et leur étude), prospections bénévoles, conseils et appuis. Contact : [yoan\\_braud@yahoo.fr](mailto:yoan_braud@yahoo.fr)
- **Le Pic Vert**, travaille avec le Collectif Grand Albert pour des réalisations sur le terrain [contact@lepicvert.asso.fr](mailto:contact@lepicvert.asso.fr)
- **Lo Parvi, Nature Vivante, Bièvre-Liers Environnement, Gentiana** apportent leur expertise et/ou siègent au comité de pilotage.

**D'autres acteurs sont régulièrement tenus informés du projet :** (cités par ordre alphabétique)

**Agence de l'Eau, Bièvre-Isère Communauté, CEN Isère, Département de l'Isère, DDT Isère** (service eau et milieux aquatiques), **DREAL** (service espèces protégées), **France-Nature Environnement, OFB, Région Auvergne-Rhône-Alpes, SIRRA** (Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval),...

## Financement : point au 30/01/2021

*Diverses fondations et organisations privées nous ont d'ores et déjà apporté leur soutien : Fondation CERA AURA (Caisse d'Épargne), Fondation du Patrimoine, Fondation Lemarchand, Fondation Humus, ainsi que la SCI Réserve Naturelle du Grand Albert et l'Association Collectif Grand Albert.*

*Un crowdfunding sera lancé en avril 2021.*

*Nous sommes en attente de réponses à plusieurs dossiers de financements publics.*